



Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies

vol. 23, n°2 | 2019
Varia

Jérôme De Brouwer et Xavier Rousseaux (dir.), *Jugements derniers. Neuf condamnés à mort exhumés des archives*

Louvain-la-neuve, Presses universitaires de Louvain, 2017, 150 p., ISBN :
978-2-87558-569-1

Dominique Kalifa



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/chs/2601>

DOI : 10.4000/chs.2601

ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 18 décembre 2019

Pagination : 134-135

ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Dominique Kalifa, « Jérôme De Brouwer et Xavier Rousseaux (dir.), *Jugements derniers. Neuf condamnés à mort exhumés des archives* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], vol. 23, n°2 | 2019, mis en ligne le 06 mai 2020, consulté le 02 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/chs/2601> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.2601>

Ce document a été généré automatiquement le 2 avril 2022.

© Droz

Jérôme De Brouwer et Xavier Rousseaux (dir.), *Jugements derniers. Neuf condamnés à mort exhumés des archives*

Louvain-la-neuve, Presses universitaires de Louvain, 2017, 150 p., ISBN :
978-2-87558-569-1

Dominique Kalifa

RÉFÉRENCE

Jérôme De Brouwer et Xavier Rousseaux (dir.), *Jugements derniers. Neuf condamnés à mort exhumés des archives*, Louvain-la-neuve, Presses universitaires de Louvain, 2017, 150 p., ISBN : 978-2-87558-569-1

- 1 Au cœur de ce petit ouvrage se trouvent neuf récits relatant chacun une histoire particulière, dont la source se trouve dans les archives judiciaires belges. Deux concernent le Moyen Âge, une le XVIII^e siècle et les six restantes la période contemporaine, entre occupation napoléonienne et épuration post-Seconde Guerre mondiale. Tous mettent en scène un ou plusieurs protagonistes ayant été condamnés à mort par des juridictions belges pour vol, pillage, infanticide, haute trahison ou autre crime capital. Pourtant rédigés par des historiens de métier ou des étudiants avancés, ces neuf récits ont banni le dispositif critique habituel pour proposer une intrigue fictionnalisée qui privilégie la narration et les dialogues. Une introduction et trois textes de postface en explicitent l'origine : un séminaire doctoral de l'UCL intitulé « Histoire et Narrativité » avait invité en 2005 ses participants à réfléchir collectivement à la mise en écriture de ressources émanant des archives judiciaires. L'opération (qui faisait suite à un premier séminaire du même ordre organisé à Louvain

en 2001), bénéficia des suggestions d'un romancier et aboutit plusieurs années d'aléas à la présente publication.

- 2 Il n'entre évidemment pas dans mon propos de discuter la « valeur » littéraire des neuf textes en question. Certains sont vifs et d'autres gauches, les uns manient l'art du récit, le sens du dialogue ou du suspense quand les autres demeurent plus plats, peu importe. Plus intéressantes se révèlent les intentions ou justifications de l'entreprise. On pourra à cet égard juger un peu courte et convenue la présentation d'ensemble consacrée aux liens ou convergences entre « science sociale » et littérature. Cette question a nourri tant de débats, de discussions et de tentatives depuis les années 1970 que la rouvrir aujourd'hui nécessiterait un peu plus d'ampleur. Même en se cantonnant aux seules affaires judiciaires francophones, des ouvrages comme *Vidal le tueur de femme*, *Le dossier Bertrand*, *L'Effroyable crime des sœurs Papin*, *L'Affaire Pranzini* ou *De colère et d'ennui*¹, tous rédigés par des universitaires mettant à distance les protocoles historiographiques usuels, méritaient d'être envisagés. Sans parler même du continent infini des *True crimes* dont certains s'adossent à de substantiels dossiers documentaires. Nul n'est bien entendu contraint de tout citer, mais sur une telle question, parcourue de tant d'interrogations², on ne peut s'empêcher de trouver la réflexion d'ensemble un peu succincte. Elle se révèle plus intéressante lorsqu'elle s'ouvre aux disciplines juridiques, davantage demeurées à l'écart de ces débats, et qui se voient convoquées autant que l'histoire dans ces « exercices de style ». À cet égard, le volume vaut aussi pour sa dimension pédagogique, qui renouvelle autrement les discussions du mouvement « Droit et Littérature ». Et sans doute est-ce là la raison qui justifie la publication d'un tel matériau dans un ouvrage publié par un éditeur universitaire. Ce n'est évidemment pas la meilleure manière de faire connaître au « grand public » les compétences narratives ou le savoir-faire des historiens, mais cela l'est sans doute pour introduire dans les facultés de droit des problématiques qui ont depuis plus de quatre décennies agité les sciences sociales³.

NOTES

1. Publiés aux éditions Perrin 2001 [rééd. Verdier 2018] ; Manuella 2008 ; Larousse 2010 ; Georg 2018 et Anamosa 2018.

2. Bien mises en perspective par Judith Lyon-Caen et Dinah Ribard, *L'Historien et la littérature*, La Découverte, 2010.

3. Une référence utile à cet égard : Judith Surkis, "When was the Linguistic Tur? A Genealogy", *The American Historical Review*, 2012, 117, 3, p. 700-722.

AUTEURS

DOMINIQUE KALIFA

Paris 1 Panthéon-Sorbonne

dominique.kalifa[at]univ-paris1.fr